



MAISON DES FAMILLES

CONTRAT DE LOCATION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE CARREFOUR D'ACCOMPAGNEMENT PUBLIC SOCIAL,

représenté par (Nom, Prénom & fonction)

Adresse administrative : 4, rue Léon Parisot - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES

Tel : 03 83 48 14 12 - Mail : MAISON-DES-FAMILLES@caps-54-51.com

Et :

Nom & Prénom du locataire :

Adresse :

Tel : - Mail :

OBJET DU CONTRAT

La maison des familles propose un hébergement de nuitée en semaine, le week-end ou une location à la journée. La durée de location ne peut excéder 8 jours.

DESCRIPTION DU LOGEMENT

La maison des familles est située 47 avenue du Général de Gaulle à Châlons-en-Champagne.

Elle est composée de :

- 1 chambre avec un lit double
- 1 cuisine équipée véranda
- 1 salon télé
- 1 salle d'eau

Linge fourni : 1 couette et 2 oreillers

1 place de parking peut également être mise à disposition.

NOMBRE D'OCCUPANTS

Le bien est loué pour 2 adultes en nuitée et 6 occupants maximum en journée. Le locataire s'engage à ne pas dépasser ce nombre sans autorisation du propriétaire.

PÉRIODE DE LOCATION

Le CAPS loue à la maison des familles
du : **à partir de 10 heures**

au : **avant 10 heures**, date et heure à laquelle le locataire s'engage à avoir intégralement libéré le logement.

REMISE DE CLÉS

Le locataire doit sonner au portail de la Maison d'Accueil Spécialisée située 47 avenue du Général de Gaulle. Le badge est à récupérer auprès des professionnels de la MAS de Gaulle. À la fin du séjour, le badge devra être également redéposé à la MAS.

TARIFS ET CHARGES

La location à la journée ou à la nuit s'élève à :

- 35 € pour les familles des usagers du CAPS et des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- 35 € pour les étudiants ;
- 45 € pour les autres locataires.



TARIFS ET CHARGES

Pour une location du au ; le montant de la location s'élève à €

L'eau, l'électricité et le chauffage sont compris dans le prix de la location.

RÉSERVATION

Afin de procéder à la réservation du logement, le locataire doit retourner au CAPS le présent contrat paraphé à chaque page et signé.

RÈGLEMENT DU SOLDE DU LOYER

La facture sera adressée au locataire par courrier à la fin du séjour.

SOUS-LOCATION

La sous-location est strictement interdite.

OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le locataire fera un usage paisible de la maison des familles. Il l'entretiendra et la rendra en bon état de propreté.

Il devra respecter le voisinage, ainsi que le règlement intérieur.

Il s'engage à faire un usage normal et raisonnable des moyens de confort (chauffage, eau, etc.), ainsi que des équipements (électroménager, multimédia, cuisine...) mis à sa disposition.

Il lui est interdit de faire une copie du badge d'entrée.

Il s'engage à informer le CAPS dans les meilleurs délais de toute panne, dommage, incidents, ou dysfonctionnement.

OBLIGATIONS DU CAPS

Le CAPS s'engage à maintenir la location de la maison des familles faisant l'objet du présent contrat dans un état satisfaisant d'entretien, de propreté et de sécurité.

Il s'engage à signaler dans les meilleurs délais au locataire toute modification indépendante de sa volonté de nature à modifier le confort ou troubler la jouissance du bien loué (nuisance, panne d'un équipement...).

Dans le cas où un appareil ou matériel ayant une influence majeure sur le confort du locataire, venait à être défaillant, le Bailleur s'engage à mettre en œuvre les moyens permettant la réparation ou le remplacement dans les meilleurs délais.

Il devra s'assurer que le locataire bénéficie d'une jouissance pleine et entière du bien loué, sur la période. Il s'abstiendra de perturber le confort ou la tranquillité du Preneur pendant la durée du séjour.

ANNULATION

Si le locataire renonce unilatéralement à la location, il devra en informer le plus rapidement possible le CAPS afin que ce dernier puisse proposer la maison des familles à d'autres personnes demandeuses.

Fait en deux exemplaires.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le propriétaire, le CAPS
par délégation,
Date :

Le locataire,.....
Date :